CONSEIL DE QUARTIER JACOB
BALADE URBAINE

Samedi 25 mai 2024 - 9h15 - Départ et arrivée place Jacob

Présents :
Pierre-Yves Martin, Maire de Livry-Gargan
Donni Miloti, Adjoint de quartier Jacob

Membres du conseil de quartier Jacob présents :
M. Abdelkader Aidouni
M. Métin Akca
Mme Kenza Boucheta
M. Alain Chaffaud
M. Olivier Covin
Mme Dominique Dumont
Mme Catherine Lecarrer
M. Andrew Mouthino
Mme Fatima Zarotti

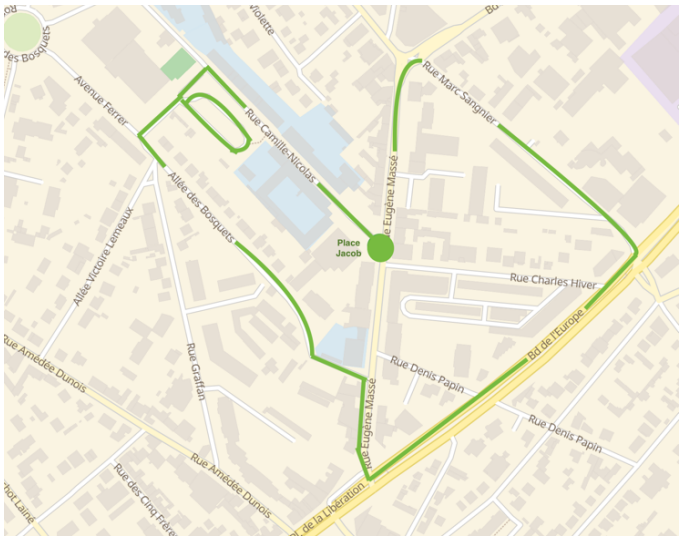

Circuit et points remarquables

PLACE JACOB / RÉAMÉNAGEMENT ET ANIMATION

• Réaménagement de la place
Monsieur le Maire revient sur le projet de réaménagement de l'espace urbain. Les travaux devraient commencer au mois d'octobre 2024 et dureront environ 4 mois. Le chantier comprend notamment la création d'espaces verts, avec la plantation entre autres de 2 oliviers au mois de mars, et le déplacement de la stèle de l'Amiral Jacob. L'éclairage public va être revu, le projet prévoyant l'implantation de 9 candélabres. Le montant prévu des travaux s'élève à environ à 600 000 € TTC.
-> **M. Chaffaud** précise que les conseillers de quartier n'ont pas validé ce point du projet, le nombre de candélabres leur semblant insuffisant.
NOTE : Le planning du projet va être réexaminé, la ville communiquera sur les ajustements à venir.

• Animation du quartier
À l'issue du réaménagement de la place, Monsieur le Maire précise qu'un travail de réflexion sera mené afin de favoriser l'animation du quartier. Une partie de la rue Eugène Massé pourrait être fermée à la circulation le samedi et/ou le dimanche afin de favoriser la promenade.

Monsieur le Maire indique que le 14 juin, dans le cadre de l'événement « Places en fête », plusieurs associations proposeront des animations sur la place. Des food-trucks vendront également leurs spécialités culinaires, de 19h à 22h30.
-> **M. Chaffaud** suggère la possibilité d'installer le marché de Noël sur la place Jacob. Monsieur le Maire lui répond que la municipalité souhaite éviter de faire de la concurrence aux commerces du secteur.
Monsieur le maire ajoute qu'un autre événement devrait participer à l'animation du quartier : cet automne, la Ville organisera un brocante place Jacob, sur le parking attenant et rue Camille-Nicolas. Les places seront réservées en priorité aux Livryens.
-> **M. Chaffaud** demande s'il est prévu d'installer des bâches de part et d'autre de la place pour annoncer l'événement. Il explique également qu'il a vu sur le rond-point à proximité du Cora une publicité pour le marché à Claye-Souilly. Monsieur le Maire lui répond qu'une communication est effectivement prévue pour informer les Livryens de la tenue de cette nouvelle brocante, elle sera installée le moment venu. Concernant le marché Jacob, Monsieur le Maire précise qu'une information sur celui-ci a été relayée dernièrement dans les pages du magazine communal.

RUE CAMILLE-NICOLAS / REAMENAGEMENT DU PARKING JACOB

Monsieur le Maire informe que des aires de stationnement et de dépose minute ont été créées pour faciliter l'accès à cette zone. Des barrières de protection ont également été installées pour sécuriser les lieux. Des bacs à fleurs viendront égayer celles-ci.
Une 2e phase de travaux est à l'étude pour réaménager totalement la rue Camille-Nicolas pour une enveloppe prévisionnelle globale d'environ un million d'euros.

AVENUE FERRER

- **Installation d'une zone bleue**

Il est prévu l'installation d'une zone bleue (stationnement gratuit limité). Monsieur le Maire explique qu'il est aussi envisagé de mettre en place un macaron spécifique pour les résidents sur cette zone.
NOTE : une communication spécifique sera effectuée par les riverains.

- **Une nouvelle aire de jeux**

Autre aménagement indiqué par Monsieur le Maire : l'installation à proximité du gymnase Jacob d'une aire de jeux pour les enfants. Ce sont les modules actuels du square Bayard qui seront récupérés, suite à la réfection totale de celui-ci. L'opération sera menée courant 2025.

ALLÉE DES BOSQUETS / CHANTIER DU GRAND-PARIS EXPRESS

Les travaux de construction de l'ouvrage des Bosquet se terminent. Ce dernier permettra l'évacuation des eaux du tunnel et l'accès des secours en cas d'incident.
La parcelle a été rachetée par la société du Grand Paris qui envisage de la valoriser par la construction de logements. Monsieur le Maire souhaite qu'une cinquantaine de places de parking soient également créées sur cette parcelle. Des discussions au sujet de ce projet vont donc débuter dans les prochains mois pour une réalisation au cours de l'année 2027.

PLACE DE LA LIBÉRATION : PÉRIL AU N°23

Le bâtiment rencontre des difficultés depuis 2010. Il fait actuellement l'objet d'un arrêté de péril. Les études réalisées par le bailleur ont montré que malgré les travaux de consolidation entrepris précédemment, des mouvements persistent. Monsieur le Maire précise qu'il ne semble pas y avoir de lien avec les travaux du Grand-Paris express menés non loin de là, car les difficultés sont apparues avant le début du chantier de la société du Grand Paris.
Aujourd'hui la situation semble complexe pour le bailleur I3F. En effet des travaux de consolidation ont été évalués pour un montant de 2 millions d'euros, et laissent à penser que, malgré ce renfort, le bâtiment pourrait à nouveau se dégrader. Monsieur le Maire a demandé au bailleur de retravailler sur ce dossier : il est en effet envisageable de démolir l'existant et de reconstruire le bâtiment en y réinstallant les commerces au rez-de-chaussée. Bien entendu, il s'agit à long termes et des négociations devront être menées avec les propriétaires et les commerces. Le meilleur compromis devra être trouvé en matière d'indemnisation pour ces derniers. Ils auront le choix soit de partir soit d'attendre une réouverture qui interviendra dans des conditions différentes (installation d'une brasserie par exemple, à la place d'un bar-tabac).

En parallèle de ce dossier, Monsieur le Maire souhaite améliorer la convivialité de cette place en la réaménageant, avec pourquoi pas un élargissement et l'installation d'une brasserie. Des réflexions vont être menées et un visuel du projet pourrait émerger en 2025.

BOULEVARD DE L'EUROPE

- **Entretien du patrimoine arboré du Département**

Les arbres d'alignement sont actuellement entretenus par le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis. Monsieur le maire précise que ceux situés sur le terre-plein central sont pris en charge par le service des espaces verts de la ville, au moyen d'une convention passée avec le Département.

- **Projet immobilier Angle Boulevard de l'Europe/Rue Denis Papin**

La parcelle a fait l'objet d'une demande de permis de construire, refusée par la Ville. Après une procédure au tribunal, le constructeur a finalement obtenu gain de cause. Le projet prévoyant 42 logements est donc relancé ; néanmoins les conditions économiques ne sont plus les mêmes aujourd'hui pour le promoteur. Le projet est donc pour l'instant au point mort.

- **Exemple de construction du 31-35 boulevard de l'Europe**

Il s'agit là d'un exemple de réalisation intéressant. Monsieur le Maire rappelle que la construction de programmes immobiliers est nécessaire afin que chacun puisse accéder à un logement. Néanmoins celle-ci doit se faire de façon maîtrisée et esthétique afin que les habitants puissent se l'approprier et la respecter au quotidien.
Cette opération d'habitat mixte dispose donc de logements sociaux ainsi qu'en accession à la propriété. La Ville a été particulièrement attentive aux aspects architecturaux et esthétique de cette construction ; une percée visuelle dans le bâtiment s'ouvre sur un îlot végétal. À l'arrière du bâtiment, un grand garage à vélos côtoie les espaces verts.
Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du PLU, les constructions doivent être édifiées avec un retrait minimal de 4 mètres. Cela permet notamment d'envisager dans certains cas la plantation d'arbres de haute tige.
Doni Miloti rappelle le rôle déterminant du président dans l'entretien d'une copropriété.

RUE MARC-SANGNIER

- **Réaménagement de la placette et réalisation d'une fresque historique**

Les conseillers de quartier soulignent la beauté de la fresque murale. Monsieur le Maire précise qu'il souhaite poursuivre l'embellissement des rues de Livry-Gargan, avec ce type de création artistique, avec pour fil conducteur un visuel de carte postale. Une deuxième fresque est en projet sur un transformateur, à l'angle de la rue Amédée Dunois, à côté du boulodrome, à la Roseraie. Cette fois, ce sera une péniche du canal de l'Ourcq qui sera mise à l'honneur.
Un troisième projet pourrait voir le jour dans le secteur Bayard.

DIVERS

Nouvel immeuble angle rue Masson / avenue Jean-Jacques Rousseau
-> Les conseillers de quartier alertent Monsieur le Maire au sujet d'un problème relatif à la copropriété située en face du n°6 rue Masson. En effet il s'agit d'un nouveau programme immobilier et il a été constaté qu'une quinzaine de poubelles occupent constamment le domaine public. Il semblerait que le local poubelle du bâtiment soit trop exigu au vu du nombre de bacs.

Pose d'un ralentisseur
-> Monsieur le Maire informe qu'un ralentisseur a été posé rue Charles Hiver.

Point de rencontre avec les résidents du quartier

ALLEE VIOLETTE
-> Il est demandé l'installation un panneau de limitation à 30 km/h.

RUE EUGENE MASSE
-> Un couple de riverains souligne les nuisances diverses engendrées par des magasins qui ferment trop tardivement (hurlement, regroupements, consommation d'alcool…). Les problèmes débutent régulièrement dès 21h. Cela concerne notamment le commerce de produits exotiques qui reste ouvert jusqu'à 1h du matin.
Des rassemblements ont lieu malgré les bâches d'information mises en place par la ville. Il est signalé des squats aux n°14 et 16.
Ce signalement sera remonté à la Police municipale.

RUE DE MONTPENSIER
-> Un riverain explique avoir un problème de voisinage : un sapin de grande taille dépasse sur sa propriété. Monsieur le Maire indique que si un accord ne peut être trouvé avec le propriétaire, il est possible de saisir le conciliateur de Justice. Le rendez-vous doit être pris auprès de l'accueil de la Mairie.

RUE GEORGES CLEMENCEAU
-> Une habitante signale un problème d'infiltrations d'eau au plafond de la copropriété située au n°41. Elle précise que rien n'est fait par le bailleur. Monsieur le Maire indique qu'un contact sera pris avec ce dernier.